ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements publics

Question écrite n° 70661

Texte de la question

M. Jean-Luc Préel attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement du protocole Aubry. Le 14 mars 2000, le Gouvernement a signé un protocole d'accord qui prévoit l'attribution aux hôpitaux publics d'une enveloppe de deux milliards de francs. Les pouvoirs publics se sont engagés sur le caractère pérenne de cette enveloppe, financée dans un premier temps par des crédits d'Etat pendant trois ans. La Fédération hospitalière de France est intervenue auprès du Premier ministre et de parlementaires pour obtenir une confirmation de la reconduction de ces crédits pour 2002. Or ces crédits n'ont été inscrits que dans la loi de finances rectificative 2001. Pour 2002, il apparaît fondamental que ces crédits figurent dès la loi de finances initiale. En conséquence il lui demande de lui indiquer si, pour simplifier la gestion des établissements, elle compte bien prévoir le financement dans la loi de finances 2002.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Préel
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70661
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7194